



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation interministérielle  
à l'aide aux victimes**

# Rapport d'activité

2018 - 2019



01



Le mot  
d'Élisabeth  
Pelsez

p. 04

02

Une action  
spécifique  
en faveur  
des victimes  
françaises  
à l'étranger

p. 06

04

L'essor  
de l'action  
mémorielle  
en faveur  
des victimes  
du terrorisme

p. 26

05

Conclusion

p. 34



## Le mot d'Isabeth Pelsez

Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes

ées 2018-2019 qui délégitation interministérielle a été confrontée à de nombreux événements. Son équipe s'est alors victimisés dans la

de Lyon, les incendies d'Erlanger à Paris, l'effondrement des immeubles dans l'Aude, plus récemment la catastrophe de l'aval, mais aussi l'enquête par les victimes du crime indépendant. Ille, au plan national, pour les victimes et leur hauteur de

poursuivi les nominations dans le cadre du programme adopté le

se sont nourris des propositions faites par les associations et par les nombreux témoignages des victimes que la délégation reçoit très régulièrement.

Grâce à la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, plusieurs des actions du plan interministériel de l'aide aux victimes se sont concrétisées. Le juge de l'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme (JIVAT), consacré par l'article 64, en est l'exemple le plus manifeste.

La délégation interministérielle a œuvré en faveur de la création de ce juge qui détient une compétence exclusive pour connaître de l'ensemble des litiges liés à la réparation des préjudices des victimes d'actes de terrorisme.

Cette nouvelle juridiction simplifie le parcours des victimes grâce à la dissociation des volets pénal et civil, et garantit une meilleure égalité de traitement en confiant le contentieux de l'indemnisation des victimes du terrorisme à un juge unique (formation civile du tribunal judiciaire de Paris).

cours de rédaction sur les modalités de désignation des experts du Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et autres infractions (FGTI) en phase amiable, afin de garantir leur impartialité et leur proximité géographique avec les victimes d'actes de terrorisme.

En matière d'accidents collectifs, le vivier des coordinateurs nationaux installés en juillet 2018 a été activé en mars 2019 pour accompagner les familles endeuillées de l'accident aérien du Boeing ET302 d'Ethiopian Airlines. Sur la base de ce retour d'expérience, le vivier sera renforcé pour intégrer des profils variés issus du ministère de la justice, du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ainsi que de la gendarmerie nationale. L'implication des différents ministères est la preuve d'une prise de conscience de la nécessité d'œuvrer en faveur de victimes qui sont confrontées à des situations complexes sur le plan juridique, indemnitaire, voire linguistique, en particulier en cas d'accident à l'étranger.

Au terme de presque trois années d'exercice, la délégation interministérielle est convaincue que toute politique publique en matière d'aide aux victimes doit s'inscrire dans la durée et dans les territoires.

S'inscrivant au cœur des départements, les Comités locaux d'aide aux victimes (CLAV) témoignent d'une mobilisation des acteurs locaux sans précédent. La délégation interministérielle a pu constater à maintes reprises la richesse des expérimentations locales et le rôle de précurseurs que peuvent jouer certains départements dont les bonnes pratiques doivent être valorisées.

**Grâce à la loi du 23 mars 2019, plusieurs actions de l'aide aux victimes ont abouti à une réalisation concrète**

La délégation interministérielle l'a notamment

publiées et associées faire bénéficier l'ensemble de l'œuvre des recommandations

Poursuivant l'exigence de toutes les victimes, a défini trois grands axes :

- développer une aide aux victimes française
- œuvrer en faveur de toutes les victimes
- donner à la politique d'aide aux victimes du terrorisme une dimension internationale

Sur ce dernier point, le mandat initial qui avait été fixé en 2018, la mission de la délégation interministérielle a étudié durant l'année 2019 le projet de création d'un centre de lutte contre le terrorisme. Ce projet a été remis début mars 2020 au gouvernement.

S'inscrivant dans les départements, les Comités locaux d'aide aux victimes (CLAV) témoignent d'une mobilisation des acteurs locaux sans précédent. La délégation interministérielle a pu constater à maintes reprises la richesse des expérimentations locales et le rôle de précurseurs que peuvent jouer certains départements dont les bonnes pratiques doivent être valorisées.

Enfin, la délégation a également œuvré dans la politique de l'aide aux victimes. Elle a ainsi contribué à la création d'un centre de lutte contre le terrorisme, qui rassemble les membres de l'Union européenne dans une position effective et cohérente sur les positions relatives aux ressources communautaires et à la mission européenne de lutte contre le terrorisme spécifique en Europe.

“

La vraie générosité  
envers l'avenir  
consiste à tout donner  
au présent

Albert Camus

garde des Sceaux,  
services, grâce à  
res et notamment  
victimes » qui sont  
s, nous avons obtenu  
par l'ensemble des

sur un partenariat  
victimes et les asso-  
ciatives réalisations

ipe que je souhaite

amus qui les caracté-  
rs l'avenir consiste



# une action spéciq en faveur des victimes fr à l'étranger

---

UZ

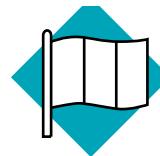
L'aide fin  
aux vic  
se rendre  
assister au  
de l'infr  
à le

Dans plusieurs affa  
rorisme, les victime  
des auteurs d'infra  
mises à leur encont  
Or, à l'heure actuel  
financière pour se ri

Les associations d'  
médias n'ont pas hé  
cette situation en c  
riminant par rapp  
cès se déroule en F  
services du ministèr

Le président de la |  
cation de la cérém

La délégation interministérielle a été sensibilisée à de multiples reprises au sort des victimes françaises à l'étranger, dont les difficultés sont démultipliées par le simple fait de se trouver dans un autre pays, au moment où survient le drame. La délégation interministérielle a choisi d'initier une réflexion spécifique en leur faveur pour améliorer leur prise en charge et s'est attachée à assurer la promotion des droits des victimes au sein de l'Union européenne et dans le monde.



mobilisé différents positions concrètes d'un texte précisant le rôle en charge des victimes à rendre à l'étranger :

des représentants de l'Etat, de la direction générale, du service de l'aide aux victimes affaires européennes général, du réseau magistrats traitant

: des affaires étrangères de crise et de incas à l'étranger.

; de manière subventionnée, au bénéfice éligibles auprès de des victimes d'incidents, de victimes d'actes de violence qui sera accueillant de se rendre à l'étranger. Les victimes pourront faire la CIVI et devant le FGCI.

is de cette prise en option de ce dispositif, le ministère de la Justice charge ces frais de

galité de traitement du procès se tienne en

## La prise en charge psychologique des victimes françaises à l'étranger

La problématique de la prise en charge psychologique des victimes françaises à l'étranger est également apparue à l'occasion de plusieurs affaires judiciaires, dans lesquelles elles se sont senties insuffisamment soutenues ou accompagnées.

La délégation interministérielle a constitué un groupe de travail réunissant les représentants du ministère de la justice, du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, du ministère des solidarités et de la santé, ainsi que de France Victimes, pour échanger sur l'offre de soins existante à l'étranger, sur les modalités à développer pour les ressortissants français et sur les types de prise en charge financière.

Si l'offre de soins à l'étranger est très variable d'un Etat à l'autre, il est apparu nécessaire de proposer à ces victimes des solutions de soins *a minima*.

Plusieurs expériences ont été évoquées, comme le déplacement possible des cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP – attentats de Londres et Barcelone), la prise en charge à distance des victimes françaises à l'étranger via une permanence téléphonique de la CUMP de Paris (victimes du séisme de Lombok) ou un système de téléconsultation (suivi au long cours des sinistrés de l'ouragan Irma). À titre d'exemple innovant, un réseau de professionnels francophones volontaires, mobilisables par le consulat, existe à Washington ou à Londres grâce à des initiatives locales.

L'action de France Victimes, par une première écoute à distance via le numéro d'appel accessible depuis l'étranger, par la sollicitation du réseau Victim Support Europe ou de ses associations par la suite, constitue également une importante ressource mobilisable.

À l'issue des travaux de ce groupe de travail, plusieurs mesures à prendre ont été identifiées :

- mieux informer les victimes à l'étranger des dispositifs de prise en charge existants, notamment par l'actualisation interministérielle du guide des victimes françaises à l'étranger, en y intégrant des informations sur l'accès aux soins ;
- encourager et valoriser le développement d'initiatives locales et de dispositifs innovants ;
- renforcer les liens entre le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et France Victimes, partenariat qui a été amorcé ;
- développer et systématiser le soutien proposé par le réseau France Victimes : le réseau a ainsi été mobilisé à plusieurs reprises en 2019 pour soutenir des victimes françaises à l'étranger, notamment lors de procès.



**INFORMATION**  
En France composée  
Depuis l'étranger ou l'

# nçais duction net me »

J'a participé aux travaux de l'ANPAC en 2018 concernant la sensibilisation des victimes, aux ministères de l'Intérieur et à l'étranger. J'ai également été impliquée dans la rédaction d'un guide de survie pour les victimes de terrorisme, qui a été diffusé en ligne en 2020. Il a été adapté pour les professionnels,

en particulier aux postes diplomatiques, permettra de les sensibiliser au soutien et à la bonne orientation nécessaires aux victimes françaises à l'étranger. Afin d'améliorer aussi l'information des victimes étrangères en France, le site d'information des victimes de terrorisme « Guide Victimes » a été adapté et traduit en anglais et en espagnol au début de l'année 2019.

♦ Découvrir l'infographie ci-après

01



## Informations ministère

en particulier aux postes diplomatiques, permettra de les sensibiliser au soutien et à la bonne orientation nécessaires aux victimes françaises à l'étranger.

Afin d'améliorer aussi l'information des victimes étrangères en France, le site d'information des victimes de terrorisme « Guide Victimes » a été adapté et traduit en anglais et en espagnol au début de l'année 2019.

♦ Découvrir l'infographie ci-après

02



## Passeport

Vérifier la date d'expiration  
Conserver une photocopie

04



## Contrats d'assurance

Vérifier la prise en charge des frais (soins, rapatriement, décès...)  
Emporter le numéro de téléphone et de contrat

Au sein de l'Union Européenne,  
se munir de la CEAM

05



## Carte européenne d'assurance maladie

Au sein de l'Union Européenne,  
se munir de la CEAM



## nnateurs : de ment victimes aérien Airlines (2)



♦ Dominique Ferrière, magistrat honoraire, et Jacques Hébrard, ancien général de gendarmerie, coordonnateurs nationaux

du vol ET 302 de survenu à Addis , faisant 157 morts , ministre a mobil- nnateurs pour l'as- es et des familles s collectifs de trans-

portaire qui occupait premier président Jacques Hébrard, ont été désignés. pour un accident terêt a rapidement ment d'une mission

Toujours en soutien des familles, ils ont organisé, en lien avec la délégation interministérielle, les agents du centre de crise et de soutien, du SADJAV et de la fédération France Victimes notamment, ainsi qu'un déplacement pour ceux qui le souhaitaient sur les lieux du crash à Addis-Abeba. Dans leur rôle de facilitateurs et de médiateurs, ils ont sensibilisé les représentants de la compagnie aérienne Ethiopian Airlines pour que les premières provisions d'urgence puissent être versées.

Dans une enquête par nature longue et complexe pour les familles, ils les ont associées à toutes les étapes de leur mission à travers des réunions, des lettres d'information régulières, une écoute et un soutien permanents.

Comme pour les accidents de transports collectifs de Brétigny-sur-Orge, Puisseguin et Millas, la nomination de coordonnateurs a constitué une véritable plus-value dans la prise en charge des victimes et de leurs proches, démontrant à nouveau toute l'utilité de ce dispositif unique en Europe.

La délégation a lancé récemment un appel à candidatures pour le recrutement de nouveaux coordonnateurs pour la protection des victimes de terrorisme, la

## La délégation interministérielle, force de proposition à l'échelon européen et international



♦ Conférence sur la lutte contre le terrorisme, les 24 et 25 septembre 2019 à Strasbourg, les 24 et 25 sep

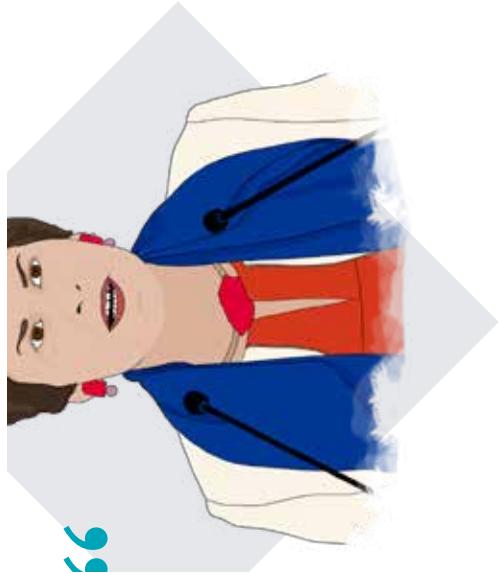
La délégation interministérielle a participé à plusieurs réunions d'experts organisées par l'Union Européenne, en particulier à celle de haut niveau organisée par la Commission européenne le 6 novembre 2019 sur les droits des victimes, au cours de laquelle elle a présenté sa vision des perspectives d'avenir pour les droits des victimes en France et en Europe.



La délégation interministérielle a poursuivi sa participation aux travaux du comité restreint sur l'indemnisation des victimes d'infractions créé par Joëlle Milquet, conseillère spéciale du précédent président de la Commission européenne, pour impulser la mise en œuvre du rapport qu'elle a remis en mars 2019.

Elle est également intervenue lors de deux réunions d'experts de haut niveau organisées sous la présidence française du Conseil de l'Europe : la première sur la protection des victimes de terrorisme, la

Pour la première fois, a été invitée en mai de coordination,或者 siers de terrorisme.



“

du réseau placé au  
vistérielle s'est plei-  
ppement du réseau  
nes (ENVR). Outre  
ninaire organisés en  
s'est doté de nou-  
t le contenu a été  
rs études ont aus-  
l mise en œuvre du  
écièle Joëlle Milquet  
adre, la délégation  
écembre 2019 une  
vager principale du  
act de trois États  
des victimes (Italie,

2019 à Bruxelles. Une trentaine de magistrats a ainsi,  
durant deux jours, approfondi ses connaissances sur  
les droits des victimes tels qu'ils sont prévus dans le  
cadre de l'Union européenne et du Conseil de l'Eu-  
rope, ainsi que sur les acteurs et réseaux européens.  
Ces magistrats ont bénéficié du retour d'expérience  
sur la prise en charge des victimes dans une crise ma-  
jeure impliquant de multiples nationalités, grâce à  
l'intervention du procureur général honoraire Brice  
Robin, qui dirigeait le parquet de Marseille lors de  
l'accident aérien de la Germanwings. Cette forma-  
tion leur a permis de mieux appréhender les enjeux  
de la mise en œuvre des droits des victimes et de les  
mettre en perspective avec leurs législations et pra-  
tiques nationales.

elle a conçu et ani-  
magistrature et le  
diciaire, la première  
ns sur les droits des  
yne, en décembre

# une égalité de traitement toutes les victimes grâce à l' territorial et des outils com

---

03

## Le déploiement et les schémas de l'aide

Le déploiement des CLAV, instances d'appropriation et de mise en œuvre des orientations nationales de la politique publique de l'aide aux victimes, a constitué une priorité ces deux dernières années pour la délégation interministérielle. C'est en soutenant le travail des acteurs de terrain et en leur apportant des outils pour améliorer leurs pratiques que la prise en charge des victimes pourra progresser.

La délégation internationale mise en place des Elle a ainsi contribué acteurs institutionnels locaux se réunissent torial, la politique p

Les CLAV ont pour la cohérence des victimes sur le territio nents ont dès lors les engagements go aux victimes.

Veillant à ce que l'efficier d'un même niveau des représentants qui se sont déplacés pour la première fois (Nice, Trèbes, S

l'incendie de l'usine 3), pour veiller à la sécurité (Bouches-du-Rhône) et sollicitée à l'occasion de l'inauguration de la CLAV mis en service à Paris, ou encore à Carcassonne (Aude),

À ce jour, 30 schémas départementaux ont été signés et transmis à la délégation interministérielle. Plusieurs projets en cours de finalisation lui ont été communiqués (cinq projets en métropole et celui de la Nouvelle-Calédonie).

La délégation interministérielle assure un soutien à l'élaboration des schémas et s'est déplacée à de nombreuses reprises pour assister à la signature de ces documents (Yonne, Isère, Moselle, Haute-Garonne).

en cours d'installations  
outre-mer (Wallis et  
) dont les situations  
/i particulier par la

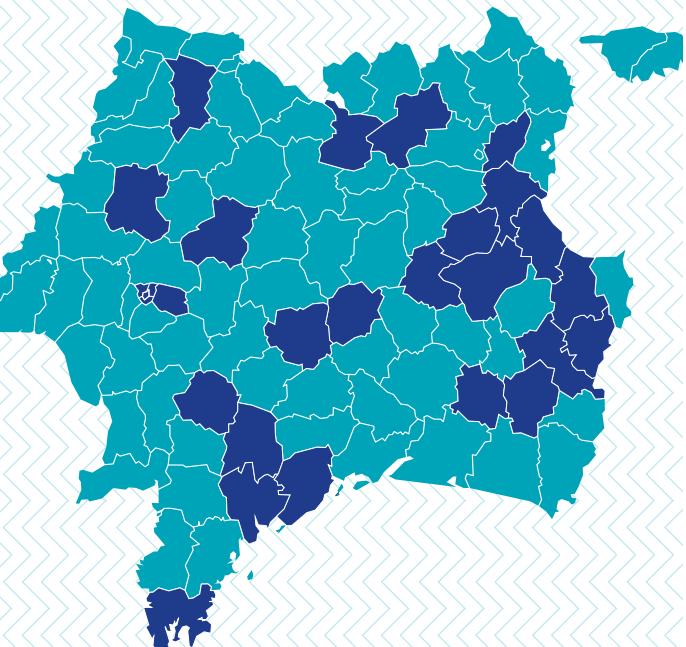
## POUR ALLER PLUS LOIN

déterminer la strate-  
gérie d'aide aux vic-  
tims dépend de la struc-  
ture et de la cohésion de  
l'ensemble des dispositifs  
et des ressources mis en  
place pour aider les victimes.

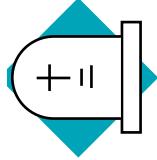
ocation de devenir  
s mas doivent déga-  
er des actions inno-  
es bonnes pratiques  
en structurant les  
ons. Dans ce but et  
; locaux ad hoc, un  
es schémas réalisés.

À la suite à l'incendie survenu le 26 septembre 2019 dans l'usine de l'entreprise Lubrizol à Rouen en provoquant une catastrophe industrielle, la délégation interministérielle a suscité la tenue d'un CLAV. Elle participe aussi régulièrement au comité de transparence et de dialogue institué par les ministres des solidarités et de la santé, de l'intérieur, de la transition écologique et solidaire, présidé par le préfet de département, assisté des représentants locaux des services de l'État, et auquel participent les élus locaux, les représentants des syndicats et des associations. Lors des réunions de ce comité, la délégation interministérielle s'attache à défendre les droits des victimes de l'incendie qui ont subi des dommages essentiellement matériels non couverts par les compagnies d'assurances.

Carte n°2



105 CLAV installés  
2 CLAV en cours d'installation



## e la DIAV ntre ijugales

Également membre du groupe de travail « justice » sous l'égide d'Isabelle Rome, haute fonctionnaire désignée par la garde des Sceaux, ministre de la Justice, la délégation interministérielle a pu identifier les problématiques auxquelles sont confrontées les victimes de violences conjugales, et ainsi contribuer à la réflexion qui a donné lieu aux propositions du Grenelle. Demeurant investie sur le sujet sous l'angle de la prise en charge et du suivi des victimes, la délégation interministérielle poursuit son action au sein du groupe de travail opérationnel relatif à « la protection de la victime et à l'organisation des liens familiaux ».

Le concertation initiée le 25 novembre 2019 entre les deux acteurs phares du Grenelle décliner localement contre les violences faites aux femmes a pu repérer – dans le but de les valoriser et les diffuser –, les bonnes pratiques professionnelles, qu'il s'agisse de la systématisation des plaintes vers le parquet par les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, de la prise en charge psychologique, sanitaire et sociale des victimes (prise de plainte à l'hôpital, unité médico-judiciaire mobile), ou de la prise en compte des enfants co-victimes de violences conjugales, notamment par la réplique du protocole « féminicide » de la Seine-Saint-Denis dans d'autres départements.

## 18 propositions pour améliorer l'annonce des décès

L'annonce des décès reste un moment difficile à aborder, tant les conséquences qui en découlent peuvent marquer l'existence de chacun d'entre nous. Tenant compte du retour d'expérience d'un certain nombre d'événements dramatiques survenus dans un contexte collectif ou individuel, la délégation interministérielle a été interpellée par les proches des victimes décédées sur l'importance de ce moment crucial et a initié en septembre 2018 une réflexion sur ce sujet.

La délégation interministérielle a participé à plusieurs reprises, aux côtés des préfets et des procureurs de la République, aux CLAV qui ont été spécifiquement dédiés (Paris, Seine-Saint-Denis, Yvelines, Haute-Saône, Ain, Landes). Ainsi impliquée dans l'organisation de ces CLAV, la délégation interministérielle a pu repérer – dans le but de les valoriser et les diffuser –, les bonnes pratiques professionnelles, qu'il s'agisse de la systématisation des plaintes vers le parquet par les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, de la prise en charge psychologique, sanitaire et sociale des victimes (prise de plainte à l'hôpital, unité médico-judiciaire mobile), ou de la prise en compte des enfants co-victimes de violences conjugales, notamment par la réplique du protocole « féminicide » de la Seine-Saint-Denis dans d'autres départements.

## RENDEZ-VOUS SUR GALES

La réflexion et les échanges ont été particulièrement riches et humainement denses, attestant de la volonté de tous les participants de s'engager pour que collectivement les pratiques s'améliorent. Ce travail a permis de mettre en valeur des bonnes pratiques

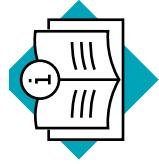
Plusieurs groupes de travail ont été mis en place afin de recenser auprès des victimes, des associations d'aide aux victimes et de victimes, des professionnels dans de nombreux domaines (services de police, de gendarmerie, sapeurs-pompiers, praticiens en milieu hospitalier, magistrats, maires de communes, etc.) l'ensemble des difficultés rencontrées, d'analyser leurs perceptions, leurs attentes, et de parvenir à un ensemble de recommandations à mettre en œuvre.

L'un des groupes de travail a porté sur l'annonce des décès dans un cadre individuel, le second dans un cadre collectif. Ils ont été complétés par une analyse de droit comparé ainsi que par la participation de la délégation interministérielle à plusieurs colloques et entretiens.

La réflexion et les échanges ont été particulièrement riches et humainement denses, attestant de la volonté de tous les participants de s'engager pour que collectivement les pratiques s'améliorent. Ce travail a permis de mettre en valeur des bonnes pratiques

Des protocoles sont en cours d'élaboration à Nantes pour les victimes de violences conjugales, ou encore à Dinan locaux à l'annonce de décès dans un cadre individuel, le second dans un cadre collectif. Ils ont été complétés par une analyse de droit comparé ainsi que par la participation de la délégation interministérielle à plusieurs colloques et entretiens.

Préfacé par le Document intitulé « Comment améliorer l'annonce des décès », il a été remis par la Commission nationale des victimes à la justice, le 25 octobre 2019.



L'agrément délivré  
aux associations d'aide  
aux victimes adopté

es procureurs de la  
endus destinataires  
avoriser localement,  
ennes pratiques qui  
odalités d'annonce

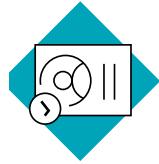
18 novembre 2019,  
ier ministre, a acté  
ensemble des propo-  
entre elles relèvent  
sobérence de chaque  
une réflexion inter-  
une première série  
tiée dans le premier  
rec l'installation de  
le cadre réglemen-

Meilleure mesure du plan interministériel de l'aide aux victimes et recommandation du rapport d'évaluation des politiques publiques portant sur la structuration de la politique publique d'aide aux victimes, la mise en place d'un agrément pour les associations d'aide aux victimes d'infractions pénales s'est concrétisée à travers la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, puis par le décret n° 2019-1263 du 29 novembre 2019.

L'agrément, acte unilatéral de l'autorité publique, labellise les associations qui déplient la politique publique du ministère sur le territoire en garantissant la qualité de leur activité, qui doit satisfaire aux principes énoncés dans un référentiel national de bonnes pratiques. Gage de fiabilité et de transparence dans l'organisation des associations, l'agrément doit devenir un moyen de mieux structurer ce secteur tout en améliorant sa visibilité. Il permet aux victimes d'identifier les associations qui

déploient la politique publique de l'aide aux victimes sur le territoire, et clarifie leur positionnement, les associations de victimes pouvant, de leur côté, bénéficier d'un agrément pour se constituer partie civile.

L'agrément entre en vigueur le 24 mars 2020 mais les dossiers peuvent être déposés en ligne dès le mois de février 2020. Le SADJAV est chargé d'instruire les demandes au niveau national dans les deux mois du dépôt du dossier. L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.



Vers un Guide  
victimes élargi

Pren du systèr interminis d'at catast

Mesure du plan interministériel de l'aide aux victimes et recommandation du rapport dévaluation des politiques publiques portant sur la structuration de la politique publique d'aide aux victimes, la mise en place d'un agrément pour les associations d'aide aux victimes d'infractions pénales s'est concrétisée à travers la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, puis par le décret n° 2019-1263 du 29 novembre 2019.

L'agrément, acte unilatéral de l'autorité publique, labellise les associations qui déplient la politique publique du ministère sur le territoire en garantissant la qualité de leur activité, qui doit satisfaire aux principes énoncés dans un référentiel national de bonnes pratiques. Gage de fiabilité et de transparence dans l'organisation des associations, l'agrément doit devenir un moyen de mieux structurer ce secteur tout en améliorant sa visibilité. Il permet aux victimes d'identifier les associations qui

déploient la politique publique de l'aide aux victimes sur le territoire, et clarifie leur positionnement, les associations de victimes pouvant, de leur côté, bénéficier d'un agrément pour se constituer partie civile.

Le parcours administratif et judiciaire des victimes peut être long et complexe. Dans le double objectif de simplification et d'accessibilité, le site web Guide-victimes.gouv.fr met à disposition des victimes d'actes de terrorisme une information complète sur leurs droits et leurs démarches. En avril 2019, des versions anglaise et espagnole ont été mises en ligne pour élargir le site au profit de victimes étrangères ou non francophones.

Le plan interministériel de l'aide aux victimes prévoyant de développer les outils numériques à disposition des victimes, la délégation interministérielle a souhaité valoriser l'expérience en ouvrant Guide victimes à d'autres problématiques victimes. L'élargissement du site à des victimes d'autres types d'évenements (accidents collectifs, catastrophes naturelles, accidents de la route, etc.) nécessite un travail important de recensement des contenus, de prospective et de restructuration, les droits comme les acteurs n'étant pas toujours les mêmes que pour le

terrorisme. Des études préparatoires ont été lancées au dernier trimestre de l'année 2019 en s'appuyant sur l'expertise d'un professionnel de la conception de sites web. Associant les différents acteurs institutionnels et associatifs de l'aide aux victimes, elles devraient aboutir en milieu d'année 2020 par une position technique.

La mesure législatif procédure pénale et motions souhaités dans le cadre de la relative à l'organisa- tème de santé. Les t se sont poursuivis, de décret d'applica d'Etat après avis de formatique et des I aux données persc d'année 2020.



## L'CNRR égaux large natisme

Le CNRR a vocation à remplir cinq missions :

- stimuler et coordonner la recherche en matière de psychotraumatisme ;
- définir les bonnes pratiques à mettre en œuvre ;
- construire et coordonner des supports de formation à diffuser ;
- coordonner les structures de soins et notamment travailler les liens avec les CUMP sur l'ensemble du territoire ;
- communiquer vers tous les types de publics concernés par son activité.

Sur l'état des savoirs psychologiques et à centre national de, a été officiellement du 22 février 2019 garde des Sceaux, re des solidarités et

Au service de ces ambitions, la structuration du centre s'est articulée autour de quatre pôles comprenant les activités de veille, de recherche, de formation et également de communication. Le CNRR est évidemment particulièrement concerné par le défi de la recherche, qu'il souhaite dynamiser, afin de la structurer et de lui donner les moyens de son excellence dans les domaines du psychotraumatisme et de la résilience. Pour ce faire, il réalise plus concrètement des cartographies et constitue des bases de données, fixe une méthodologie et veille à valoriser l'ensemble des travaux menés.

Vaiva, chef du service universitaire sur Thierry Baubet, à l'hôpital Avicenne des hôpitaux de locaux du CHU et jis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, é recrutée.

té de six ministères des différents psy- cas un lieu de prise

nelle étant celle défér région Centre-Val d

La déléguée interr cellent fonctionner plusieurs méthodes sont mises en œuvr chotraumatismes. I trouvent leur origi femmes.

Le ministère des sc notamment dans le violences faites aux tés supplémentaire soutient activemen faire face à une den de partenaires être une délégation cc ministères européen

pement de ses outils numériques en 2020 et produire, en 2021, des revues de littérature, un web média et des premières publications.

L'originalité de la démarche du CNRR est d'être centrée sur l'apport de l'expérience des victimes ou des patients. Il prend en compte toute la diversité des populations concernées, dans une approche globale de la personne psychotraumatisée.

L'une de ses missions majeures est de coordonner les recherches et les pratiques initiées par les 10 unités de prise en charge du psychotraumatisme, financées et installées à la fin de l'année 2018 par le ministère des solidarités et de la santé au sein de 10 CHU répartis sur l'ensemble du territoire national. Le colloque intitulé « Soins et résilience, première journée nationale du psychotraumatisme », organisé par le ministère des solidarités et de la santé avec le CNRR, s'est tenu le 2 décembre 2019 à l'Ecole militaire à Paris et a rassemblé plus de 500 participants.

Ces unités ont connu une montée en charge tout au

Preuve supplémentaire de son ancrage et de son éssor, le CNRR a déjà défini son plan d'action pour les

# L'essor de l'acte mémorielle en faveur des victimes du terrorisme

UZ+

## La naissance d'une mission en vue d'un musée-mémorial

« Faire mémoire des attentats relève de la responsabilité de l'État », notait le comité mémoriel, « car c'est anticiper les inévitables effacements liées à la succession des générations. Si la violence du terrorisme est le plus souvent de nier la singularité des victimes qu'il frappe aveuglément, le passage du temps menace toujours de redoubler cet effacement ». La mission de préfiguration soutenue par la délégation interministérielle a, au terme d'une réflexion approfondie de plusieurs mois et de différents voyages d'étude, dressé l'esquisse du futur musée-mémorial. Conformément aux engagements du président de la République, la délégation interministérielle a poursuivi ses travaux en vue de la fixation d'une date d'hommage national et de l'attribution plus large de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme (MNRVT).

Le 19 septembre 2011, a souhaité que soit rendre hommage à fondant sur l'une comité mémoriel créé la justice, le 7 septembre du 4 février à la mission de préfigurée et présidée par Hervé reches au CNRS chargés, de définir la conception et de fonctionnement du la délégation interm

Le musée-mémorial où des commémorations d'histoire ouvertes sur de conférences et c et d'éducation. Sa façon dont les se l'épreuve du terrorisme



## New-York

États-Unis d'Amérique  
7-12 septembre 2019

on d'un tel musée qu'il permet de dé-narrative : « Honorer Jrquo elles l'ont été, l'encourager la possibi-lité cohésion sociale mer une expérience -aire de la connais-sance un postulat du futur

ttra son rapport au résident de la Répu-blique dont elle le relève.

La visite a eu lieu dans le cadre des commémorations du 11 septembre. Elle a permis de comprendre la profonde unité des diverses composantes du mémorial et du musée, la nécessité d'un lien fort, organique, entre les deux, malgré leurs fonctions distinctes. La scénographie, spectaculaire, repose sur l'expérience du très court terme : c'est un musée sur le 11 septembre 2001 plus encore qu'un musée sur le terrorisme, ses causes ou ses conséquences. Le visiteur replonge ainsi dans la sidération de l'événement, privilégiant elle aussi la réactivation émotionnelle pour une grande part des visiteurs, par la présence récurrente de restes matériels. Le mémorial et le musée se donnent à voir comme moment d'une expression patriotique.



## Le mémorial ne source iration

usées consacrés au évé effectuées par la sont révélées déci-er sur le terrain plu-ss auxquels elles ont isée-mémorial fran-ont aussi permis de res de premier plan



**Jenny Rafik**  
Maître de conférence



**Myriam Achari**  
Contrôleur général



**Marc Crépon**  
Philanthropie



**Rachid Azzouz**  
Inspecteur d'académie  
Paris



**Adeline Rispoli**  
Architecte



**Henry Roussel**  
Historien  
Directeur de recherche CNRS  
Paris



**Alice Bombardier**  
Professeure agrégée  
d'histoire  
Paris



**Brigitte Sion**  
Anthropologue  
Spécialiste des mémoriaux  
Suisse



**Clifford Chanin**  
Directeur du mémorial  
Museum 9/11, USA



**Isabelle Chaudieu**  
Neurobiologiste  
INSERM, Montpellier



**Esther Shalev-Gerz**  
Artiste plasticienne  
Paris



**Jenny Rafik**  
Maître de conférence

**Myriam Achari**  
Contrôleur général

**Marc Crépon**  
Philanthropie



## Oslo

Norvège  
14-16 octobre 2019

La mission de préfiguration s'est rendue à Oslo pour visiter les divers sites de mémoire commémorant les attentats du 22 juillet 2011 (77 morts, huit à Oslo et 69 sur l'île d'Utoya, ainsi qu'une cinquantaine de blessés).



s et des formateurs  
sure de l'intérêt des  
ision a mis en relief  
oles pour un jeune  
e. Elle a également  
formation.



Déplacement à Oslo, Norvège, octobre 2019

La sobriété du centre d'information, situé à l'endroit où le terroriste a fait exploser une camionnette piégée, est manifeste. Certains choix sont forts, comme la volonté de ne mettre comme textes explicatifs que des extraits des pièces judiciaires du procès, ou encore l'absence de photos du terroriste.

La visite de l'île d'Utøya a été encore plus impressionnante et bouleversante. Sa « mémorialisation » a revêtu un caractère multidimensionnel : la cafétéria transformée en mausolée, la scène de crime maintenue en l'état, une fresque murale de messages reçus par les proches lors de l'attaque, le cercle des noms,

surer l'attachement



Déplacement à Oslo, Norvège, octobre 2019

La discussion avec les responsables et la présidente de l'association des victimes a permis de comprendre l'originalité de ces réalisations mémoriales, qui ont suscité de nombreuses controverses, et le lien de confiance qui a permis leur réalisation. Au total, par ses choix éthiques, l'expérience norvégienne a paru d'un grand intérêt pour le futur musée-mémorial français.

♦ Déplacement à Vitoria-Gas

Le centre compréhension du lieu et vertue et plurielle, action. L'exposition présenteivement du terrorisme contre-terroristes. L'pas mentionnés. D'ici



♦ Déplacement à Vitoria-Gas

Le centre compréhension du lieu et vertue et plurielle, action. L'exposition présenteivement du terrorisme contre-terroristes. L'pas mentionnés. D'ici

## Vitoria-Gazteiz

18

La visite du centre risme (Centro Mem) situé dans la capitale Basque, a été partie mission et sans doute effect le seul cas rapporté terrorisme et ses vic à un événement si-



## ionale ux victimes 1NRVT)

### Le 11 mars, journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme

du président de la  
nistérielle a conduit  
ifier la date ouvrant  
Le décret n° 2019-  
ification du décret  
xe désormais cette

Dans son rapport remis le 7 septembre 2018, à la garde des Sceaux, ministre de la justice, le comité mémorial préconisait que la date commune de commémoration retenue soit celle choisie par l'Union Européenne : le 11 mars.

Le président de la République a décidé que le 11 mars serait désormais la journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme, qu'il a instaurée par décret du 7 novembre 2019.

Au-delà de l'attentat commis à la gare d'Atocha (11 mars 2004) à laquelle elle fait référence, cette date commémorative a en effet vocation à permettre de se souvenir de l'ensemble des attaques terroristes perpétrées sur le sol européen et ailleurs, constitutives de cette communauté de destin. Cette date s'inscrit dans une perspective européenne tout en tenant compte de l'ensemble des attentats qui ont touché la France depuis les années 1970, toutes les dates des attaques devant être rappelées, afin qu'aucune ne soit oubliée ou négligée.

Des réunions préparatoires de la première cérémonie d'hommage nationale du 11 mars 2020 ont été organisées à l'initiative de la présidence de la République, avec le soutien de la délégation interministérielle à l'aide aux victimes. Un travail concerté et approfondi a été réalisé avec les associations sur les aspects organisationnels mais également sur leurs souhaits et contributions.

soixante personnes tuées, blessés-  
ements terroristes.  
personnes l'ont dé-  
motions en 2018  
302 récipiendaires,  
s du premier hom-  
rrorisme le 11 mars  
té consacrée par

◆ Emmanuel Macron,  
président de la  
République, lors de  
l'hommage national





La délégation interministérielle, grâce à une expérience inédite en matière d'aide aux victimes, doit rester une force de propositions pour l'ensemble des acteurs avec lesquels elle coopère quotidiennement.

Elle est très fréquemment sollicitée par les institutions et les parlementaires pour apporter son expertise sur des sujets en devenir. Ainsi, elle a contribué largement aux réflexions de la Cour des comptes, dans le cadre de ses travaux menés à la suite de sa saisine, par le président de la commission des finances du Sénat, d'une demande d'enquête portant sur les aides financières allouées aux victimes du terrorisme. Elle a également été entendue par cette même cour dans le cadre du contrôle organique actuellement en cours sur le fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI).

La délégation interministérielle a été auditionnée à l'Assemblée nationale dans le cadre d'une mission d'information parlementaire relative au secret de l'enquête et de l'instruction, par les députés rapporteurs Didier Paris et Xavier Breton. Elle a également été force de proposition puisqu'elle a relayé les demandes réitérées des victimes, notamment de l'association des parents d'enfants victimes (APEV), sur la nécessité d'informer les familles pendant la phase d'enquête préliminaire sur l'état d'avancement de la procédure. La quinzième recommandation des parlementaires appelle spécifiquement à « envisager, pour les faits les plus graves et en faveur des associations de victimes, des fenêtres d'information par le procureur de la République ». Les députés rapporteurs ont également prôné de confier systématiquement l'annonce des bilans victimaire au procureur de la République, comme l'avait préconisé le rapport « Comme améliorer l'annonce des décès ? ».

Plus récemment, dans le cadre de la proposition de loi présentée par la députée Jeanine Dubié, relative au droit des victimes de présenter une demande

départ du délai de 1 mois vues allouer de former le point d'pour saisir la CIVI, i les victimes.

Enfin la délégation connaît décisive à l'évènement de crise plusieurs fois depuis sa création en matière de terr aux travaux visant à cellule interministère de crise et de soutien aux étrangères l'appellation « cellule du public et de l'aide à la sécurité en matière de l'année 2020.

Cette année sera celle des associat la délégation interne sur-amende, dispos n°2016-731 du 3 juillet 2016, qui améliorant l'efficacité pénale, qui a créé le code pénal et 707-€

Cette majoration à 10 % de celle-ci, très large. Elle est amendes prononcé délictuelle ou criminaires, aux certaines sanctions administratives de contrôle p l'Autorité des marchés de la concurrence ou l'

et le 5 juin 2019  
t alcoolique) par la

ns des associations  
n interministérielles  
et interministérielles  
en œuvre de cette  
limitée au champ  
nt dans le ressort  
ontaire, avant une  
ritoire.

cts une année char-  
njeux.

iconisations du rap-  
once des décès ? »  
airement identifiée.

outil de la mise en  
; dans le cadre de la  
ance.

s'inscrira dans une  
prendre le relais de

Il sera pleinement  
; attentats de jan-  
lui vont se dérouler  
année suivante. Elle  
ent accompagnées  
ntielle.



